

ASSOCIATION PROMOTION DE LA MEDECINE HOMEOPATHIQUE

Lettre n° 10 - avril 1997

EDITORIAL

Nous avons reçu récemment un grand nombre de lettres et de chèques correspondant à une adhésion ou à un renouvellement d'adhésion; nous vous en remercions chaleureusement. Quelques-uns parmi vous se sont étonnés, de constater que leur cotisation n'avait pas été encaissée rapidement. Les circonstances ne nous ont pas permis d'agir aussi vite que nous l'aurions souhaité.

En effet, d'une part, vos lettres nous sont arrivées tardivement car l'adresse courrier a changé. Vous voudrez bien nous écrire dorénavant à: Association Promotion de la Médecine Homéopathique, 52, rue Lieutenant-Colonel Prévost, 69006 LYON.

D'autre part, le Trésorier, le Dr. DESWARTE, a démissionné à la fin de l'A.G du 16 novembre 1996; il a donc fallu que l'un d'entre nous - Isabelle BOUDAZIN - accepte cette fonction au sein du Bureau et qu'un nouveau compte soit ouvert: il est maintenant domicilié au Crédit Mutuel de l'ACHENEAU à BOUAYE(44). Les formalités sont longues, surtout lorsqu'il y a un changement de ville.

Vous recevrez prochainement une convocation à l'A.G annoncée dans la lettre n°9. Elle sera accompagnée d'un pouvoir pour ceux qui ne pourront pas se déplacer; mais retenez dès aujourd'hui que vous devrez être à jour de votre cotisation 1997 pour participer aux votes.

Gisèle ADEMA.

LA PROFESSION DE MEDECIN HOMEOPATHE

LA FORMATION

Trois possibilités s'offrent aux médecins ou aux étudiants en médecine en fin d'études pour se former en homéopathie:

1 - L'Ecole Française d'Homéopathie

Il s'agit d'une école privée dont les ressources proviennent des cotisations des étudiants. Elle regroupe plusieurs écoles réparties sur tout le territoire. Ces écoles délivrent un enseignement, selon un programme commun, réparti sur trois ans. A l'issue de ces années d'études, il est délivré le diplôme de l'Ecole Française d'Homéopathie, après un examen commun national.

2 - Des Enseignements Universitaires, délivrés dans certaines Facultés de Médecine (Bordeaux, Lille, Poitiers, Limoges, Besançon, Bobigny).

Après un cursus de trois ans, selon un programme semblable à celui de l'Ecole Française, un examen permet l'obtention d'un Diplôme Universitaire d'Homéopathie.

3 - Il existe également d'autres enseignements, privés mais dépendants des laboratoires homéopathiques. Ils forment à la connaissance et à la prescription homéopathiques, selon un programme et des modalités qui leur sont propres.

Seuls les Diplômes Universitaires sont désormais reconnus par les Caisses d'Assurance Maladie pour l'attribution de la mention "orientation homéopathie".

Certains Conseils Départementaux de l'Ordre des Médecins les exigent aussi pour autoriser la mention "HOMEOPATHIE" sur les plaques et ordonnances.

MODALITES D'EXERCICE en pratique libérale

Les médecins homéopathes sont généralistes pour la plupart, mais la pratique homéopathique est également répandue chez certains spécialistes, en particulier les pédiatres, les oto-rhino-laryngologistes, les dermatologues, les gynécologues, les psychiatres.

Jusqu'en 1990, les médecins homéopathes, dans la grande majorité, exerçaient en secteur, dit à honoraires libres, de la Convention Médicale, ceci essentiellement en raison de la longueur de la consultation homéopathique. Dans ce cadre, les patients étaient remboursés sur la base du tarif conventionnel.

Depuis 1990, seuls ceux qui étaient installés avant cette date, conservent la possibilité de demander des honoraires différents des honoraires conventionnels.

Les médecins homéopathes, installés depuis cette date, doivent exercer dans le cadre strictement conventionnel et doivent appliquer, de façon générale, les tarifs conventionnels, alors que leur mode d'exercice limite "de facto" le nombre de patients examinés quotidiennement.

Quelques médecins homéopathes exercent hors convention. Leurs honoraires sont très peu remboursés mais leurs prescriptions sont prises en compte par l'assurance maladie comme pour leurs confrères conventionnés.

Dr J.M. CHABANNE.

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 16 NOVEMBRE 1996**

L'Assemblée Générale s'est déroulée le Samedi 16 Novembre 1996 dans les locaux du dispensaire Hahnemann sous la présidence d'Alain HORVILLEUR, Vice-Président, faisant fonction de Président.

Il est effectué le décompte des membres présents ou représentés (pouvoirs validés). Leur nombre s'élève à 130 soit 56 % du total des adhérents cotisants (250). Le quorum est donc atteint selon les statuts de l'association.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission du Conseil d'Administration de Didier DESWARTE en charge de la Trésorerie.

Le Bureau est ainsi constitué:

- Alain HORVILLEUR - Vice-Président, assurant la fonction de Président,
- Gisèle ADEMA - Vice-Présidente,
- Michel CONAN-MERIADEC -Vice-Président,
- Isabelle BOUDAZIN -Trésorière,
- Jean-Marie CHABANNE -Secrétaire

L'Assemblée Générale demande au Bureau d'assurer la gestion et l'administration de la P.M.H. jusqu'à l'élection d'un nouveau Conseil d'Administration dans le courant de l'année 1997.

Didier DESWARTE, Trésorier, donne lecture du rapport financier:

-Compte sur livret: 35 014,32 Frs

-Compte à vue: 24 78,65 Frs

TOTAL: 37 492,97 Frs

Chèque en attente de débit: 5 945,76 Frs

Solde créditeur: 31 547,21 Frs

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité. Didier DESWARTE fera parvenir à Isabelle BOUDAZIN les documents de trésorerie en sa possession. Un nouveau compte sera ouvert au nom de l'association sous la responsabilité du nouveau Trésorier.

(Suite au dos de cette page)

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT *

Nom _____ Prénom _____

Profession _____

Adresse _____

Adhère ou renouvelle mon adhésion à la P.M.H. en tant que:

- | | | | | |
|--------------------------|-------------------------------------------|---------|----|-------|
| <input type="checkbox"/> | Membre actif et verse ma cotisation | pour 19 | de | 100 F |
| <input type="checkbox"/> | Membre bienfaiteur et verse ma cotisation | pour 19 | de | 500 F |

(Suite de la page 3)

Les membres de l'Assemblée Générale font un tour d'horizon général sur les différentes actions à entreprendre dans les mois à venir et demandent au Bureau de s'acquitter en particulier:

- de la préparation de l'Assemblée Générale de 1997,
- de la réalisation de 1 ou 2 bulletins sous la responsabilité d'Isabelle BOUDAZIN chargée de la communication,
- de la poursuite des contacts avec le S.N.M.H.F.,
- de la déclaration des modifications intervenues dans la composition du Bureau du Conseil d'Administration, à la Préfecture de Police de Paris.

Gisèle ADEMA sera destinataire du courrier. L'Assemblée Générale est déclarée close à 16H00 par Alain HORVILLEUR.

Coordonnées des membres du Bureau

Alain HORVILLEUR 10, rue de la Charite 69 002 LYON
Tél: 04 78 42 20 13 FAX: 04 78 92 98 73

Gisèle ADEMA 52, rue Lieutenant-Colonel Prévost 69 006 LYON
Fax: 04 78 89 04 48

Michel CONAN-MERIADEC 12, rue Obeuf 92 190 MEUDON
Tél: 01 45 34 14 49

Isabelle BOUDAZIN 17, bis rue Lagathu 44 400 REZÉ
Tél: 02 51 70 24 13

Jean-Marie CHABANNE 24, Belle Rue Saint Laurent 45 000 ORLÉANS
Tél: 02 38 53 25 21 Fax: 02 38 42 07 38

Le Secrétaire Jean-Marie CHABANNE.